

## AVIS D'IMPÔT 2017

### TAXE D'HABITATION

votee et perçue par la commune et divers organismes  
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC  
votee par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

MME HALLIER MYRIAM  
LA GRAND MAISON  
77370 VANVILLE

#### Vos références

N° fiscal (vous) : 05 59 308 129 233 C  
Référence de l'avis : 17 77 7466509 38  
Identification de votre imposition :  
Département : 770  
SEINE ET MARNE  
Commune : 481  
VANVILLE  
Lieu d'imposition : B014  
LA GRAND MAISON  
Numéro FIP : 770 21 90 3718427789 4  
Numéro de rôle : 780  
Date d'établissement : 18/10/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/10/2017

#### Votre situation

#### MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/12/2017** **3207,00 €**

#### Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 3069,00 €

Montant de votre contribution  
à l'audiovisuel public 138,00 €

77020

La somme que vous devez payer est supérieure à 2 000 €.

**La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par un des moyens suivants, à votre choix :**

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/12/2017.**

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
770219037184277894	MME HALLIER MYRIAM	S	45529	1,00 6

### TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	13694		13694	13694		
Valeur locative moyenne	3086		3086	3086		
A •Général à la base						
B •Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E •Spécial à la base						
N •Spécial handicapé	0 %		0 %			
S						
Base nette d'imposition	13694		13694	13694		<b>Total des cotisations</b> 3007
Taux d'imposition 2017	17,88 %		3,58 %	0,502 %		
Cotisations 2017	2448		490	69		
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	13,76 %		2,47 %	0,505 %		
Rappel cotisations 2016	1877		337	69		
Variation en valeur	+724			0		
Variation en pourcentage	+32,7 %			0 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017						
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 35
(a) Cotisations	2338	3069	+731	+31,27 %	Prélèvements :	
(b) Allègements					- pour base élevée	+ 27
(c) = (a) - (b) Somme à payer	2338	3069	+731	+31,27 %	- sur rés. secondaires	
					Plafonnement	
					selon le revenu	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 3 REGIME P						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
12,05 %	4810412927D	Maison		H	6858	<b>Montant de votre impôt</b> 3069
Cotisation référence 2003	4810414872C	Maison		H	3707	
	4810714440R	Maison		H	3129	
La variation des cotisations en colonne commune englobe cette année les cotisations communale et intercommunale. La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 37 euro(s).						

### MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017

Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision. 138

### Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 009\* - Courriel : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
  - Sur le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE DE NANGIS  
13 RUE DES FONTAINES - 77370 NANGIS CEDEX BP 52  
Tél : 01 64 08 02 18
  - Sur le montant de votre impôt :  
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PROVINS - S.A.I.D. PROVINS-BRAY-NANGIS  
8 AVENUE ANDRE MALRAUX - BP 210 77487 PROVINS CEDEX  
Tél : 01 64 60 54 00

\*Service 0,06 € / min + prix appel